

Elle ne fait bel et bien plus
partie du Conseil municipal



POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

SERA-T-ELLE REEMPLACÉE ?

À lire P.2

VIE ASSOCIATIVE



Tout ça pour ça !
Toute une saison à critiquer et à vouloir le départ d'un président dictateur pour au final... le renouveler dans ses fonctions après deux AG infructueuses...

8

CÔTÉ SPORT



Le phénix renaîtra-t-il de ses cendres ?
À quelques semaines de la reprise des différents championnats de football, nous faisons le point sur nos deux équipes...

6

Retrouvez-nous sur
labattoir-infoplus.com



édito

Par MODI-BO

Écrire pour exister

« Vous aimez écrire ? Rejoignez alors l'équipe de votre mensuel LI+ », telle est la publicité que l'on peut lire à la dernière page de LI+.

En effet, cela fait de nombreuses années depuis que votre mensuel fait appel aux scolaires les plus volontaires souhaitant faire reconnaître leur qualité rédactionnelle... et dénicher au passage la perle rare, le futur Edwy Plenel, Zaidou Bamana et autre Samuel Boscher. Mais hélas, les jeunes ne se bousculent pas, préférant s'adonner à d'autres activités bien plus dangereuses et légalement réprimandées.

Où ont-ils peur d'être pris pour cible à l'instar de ce que subissent les journalistes souhaitant couvrir les actes des « Gilets Jaunes » alors que le droit d'informer est un droit fondamental au même titre que le droit de manifester ?

Nous tenons à rassurer ici nos futures plumes, ceux qui veulent nous rejoindre : vous ne serez pas bousculés bizn au contraire. Au pire, vous serez vus d'un mauvais œil car écrire ce que certaines personnes n'arrivent pas à voir, dire haut ce que certains disent tout bas peut déranger certains. Ne dit-on pas qu'au pays des aveugles le borgne est roi ? Les citoyens ont le droit de manifester, les journalistes celui d'informer sans chercher à nuire à qui que ce soit. N'est-ce pas là l'occasion de relayer les revendications des manifestants ? À la veille peut-être d'un onzième épisode, il est temps de reprendre la relève et de montrer qu'écrire pour informer reste un beau métier. Alors vous souhaitez écrire ? Rejoignez-nous !



POLITIQUE

ELLE A BEL ET BIEN DÉMISSIONNÉ !

Par A. BACARSON

Dans notre édition du mois dernier (numéro 112), nous évoquons la démission de la 3^e adjointe au maire, Fatima Souffou adressée au Préfet, suivi derrière d'un communiqué aux médias et la possibilité que cette dernière soit nulle et non avenue par vice de procédure. Étions-nous hors cadre juridique ?

Dès ces premières lignes, j'ai très envie de vous livrer la réponse sur un plateau d'or, coupant ainsi tout suspense. Oui nous étions hors cadre et nous l'allons vous démontrer.

En effet, dans la sus citée édition,

nous nous basions sur l'article L2121-4 de la section 2 qui dispose que « les démissions des membres du Conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'État dans le département » pour construire notre argumentation et essayer de démontrer que la démission de Fatima Souffou pouvait être nulle et non avenue car entachée d'un vice de procédure ; le cheminement réglementaire de cette dernière n'ayant pas été respecté. Sauf que l'article ici en question ne vise que les "simples" membres du Conseil municipal, si je puis dire.

Car en effet, pour ce qui est de la démission volontaire du maire ou de ses adjoints, cela est en revanche régi par l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; nous apprenait un autre fidèle lecteur, du service des affaires juridiques d'une grande administration locale. Ce dernier dispose que « la démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'État dans

le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'État dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée ».

Vous l'avez donc compris : c'est bien au Préfet que l'ancienne 3^e adjointe au maire devait adresser sa démission. Il n'y a donc pas eu vice de procédure. La question maintenant est « est-ce que le Préfet avait oui ou non accepté ladite démission ? ». Une question qui, cependant, est sans grande importance puisqu'en effet, à défaut d'acceptation du préfet, la démission est réputée définitive un mois après l'envoi de la lettre recommandée. Des jurisprudences du Conseil d'État en date du 26 mai 1995 et du 28 octobre 1988 nous apprennent que « bien qu'ayant démissionné, le maire ou l'adjoint reste cependant en fonction jusqu'à la nomination de son successeur afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement de l'administration communale. S'agissant d'un adjoint, le conseil est libre de le remplacer. Chacun des adjoints



d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints. Si un nouvel adjoint est élu en remplacement de celui démissionnaire, il prend place au dernier rang du tableau des adjoints ».

En somme, le Conseil peut ou non remplacer la démissionnaire Fatima Souffou et surtout qu'un remaniement automatique est opéré ; changeant ainsi l'ordre des adjoints qui devient comme suit :

1^{ère} adjointe : Madame Nafissa DAOUDOU-ABDALLAH, chargée des Affaires culturelles

2^e adjoint : Monsieur Djanffar ALI SOILI, chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement

3^e adjoint : Monsieur Mikidache HOUMADI, chargé de l'Administration

4^e adjoint : Madame Amina BOURA

A B - DOU, chargée de l'État-civil

5^e adjoint : Monsieur Abdou BOINA DJOUMBÉ, chargé des Affaires scolaires

6^e adjoint : Madame Chamssia MOHAMED, chargée de l'Environnement

7^e adjoint : Monsieur Saïdy OUSSENE, chargé des Finances

8^e adjoint : Madame Rahamata MOURIDI, chargée des Sports

9^e adjoint : ?

Fatima Souffou sera-t-elle remplacée ? Cette neuvième place trouvera-t-elle locataire ?

Des candidats, à l'instar de Zirari ABDALLAH SOILIH (Malcolm) se sont déjà fait connaître et n'attendent que l'élection. Quelle stratégie adopteront le Maire et sa ma-

La nouvelle composition des adjoints au maire



Madame Nafissa DAOUDOU-ABDALLAH, 1^{ère} adjointe chargée des Affaires culturelles



Monsieur Djanffar ALI SOILI, 2^{ème} adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement



Monsieur Mikidache HOUMADI, 3^{ème} adjoint chargé de l'Administration



Madame Amina BOURA ABDOU, 4^{ème} adjointe chargée de l'État-civil



Monsieur Abdou BOINA DJOUMBÉ, 5^{ème} adjoint chargé des Affaires scolaires



Madame Chamssia MOHAMED, 6^{ème} adjointe chargée de l'Environnement



Monsieur Saïdy OUSSENE, 7^{ème} adjoint chargé des Finances



Madame Rahamata MOURIDI, 8^{ème} adjoint chargé des Sports



restera-t-elle vide ou trouvera-t-elle locataire ?

jeunesse municipale ?

Quid des indemnités touchées depuis l'envoi de la démission

Des consignes ont été données au service comptable communal afin de continuer à payer les indemnités à l'ancienne 3^e adjointe au maire, selon nos informations. Elle aurait donc continué à percevoir des indemnités quelques mois après la réputation définitive de sa démission. Remboursera-t-elle les sommes perçues ? Non ! pour la simple et bonne raison qu'en vertu de la loi et de la jurisprudence,

l'adjoint démissionnaire continue de percevoir ses indemnités tant que le Conseil municipal ne délibère pas pour constater la démission de ses fonctions et annuler en ce sens les indemnités que ce dernier perçoit. Pourquoi cette délibération n'a-t-elle pas été prise ? Les conseillers juridiques du premier magistrat se sont-ils basés, sur l'article L2121-4 considérant ainsi qu'il pouvait y avoir nullité dans ladite démission et non sur l'article L2122-15 qui est celui approprié au cas de Fatima Souffou qui était adjointe et non simple conseillère municipale ? Sera-t-elle remplacée au poste d'adjoint au maire ?



*Toute l'équipe de Transports Salime
vous souhaite une bonne
et heureuse année 2019*

AVEC VOUS AU QUOTIDIEN
0639 69 13 62 - contact@sat.yt





AMÉNAGEMENT

INAUGURATION DE LA PLACETTE "K. JARRY"

Par A. BACARSON

Le maire de Dzaoudzi avait invité ses administrés le jeudi 10 janvier dernier pour inaugurer la placette Kouraïchia Jarry, située au lieu-dit Fougoujou sur le Boulevard des crabes.

Ayant duré trois mois, les travaux d'aménagement de ce front de mer ont coûté un peu plus de cent-mille euros (100 000€) intégralement financés en fonds propre, conçus et réalisés de surcroît par les services techniques communaux. Une fierté pour le premier magistrat qui n'a pas manqué de le souligner dans son allocution du jour. Et de dresser la liste exhaustive de l'ensemble des corps de métiers engagés dans la réalisation de cet ouvrage « *car ils méritent amplement d'être cités pour la qualité de leur travail et de leur écoute* ». On apprendra ainsi la participation de l'entreprise Maroi,



de l'entreprise Galaxy, de Mayotte Route Environnement, d'AMG et de Mayotte Pépinière. Une pensée particulière aux agents du Service technique communal pour « *leur professionnalisme et leur sens du service public* », affirmera le maire avant de passer la parole à celle qui

est à l'origine du remblaiement de ce petit lopin de terre, Kouraïchia Jarry. Ce n'est sans grande émotion et larmes à l'œil que cette dernière remerciera l'assemblée pour cet honneur après tout le travail qu'elle a accompli sur ces terres.

Disposant d'une vingtaine de

places de parking, d'un abri en cas de pluie, de bancs ici et là, la placette permet d'apprécier l'air marin en toute quiétude. D'autres travaux du même genre devraient se faire quelques mètres plus haut à la place Los Angeles et Monaco.



FOOTBALL

LE PHENIX RENAÎTRA-T-IL DE SES CENDRES ?

Par MODI-BO

Ils sont où ceux qui appelaient à la constitution d'une seule équipe dans la commune ? Certains ont raccroché les crampons, d'autres sont partis jouer en Grande-Terre. À quelques semaines de l'ouverture des transferts, les équipes de football de Labattoir se préparent à dénicher les volontaires pour bâtir une équipe compétitive.

Le FC Labattoir qui évoluera en Régionale 3 (R3) risque-t-il de disparaître ? Qu'en est-il de l'USCL ? Montera, ne montera pas ? Malgré un incroyable vivier et d'une centaine de licenciés, la commune souffre de grands sportifs dans ce domaine. Les belles années de gloire où Onze Rapides et autres Rafale et Comète faisaient la fierté de la commune sont-elles enterées à jamais ?

Le FC Labattoir qui a toujours fait

partie, de nombreuses saisons durant, du ventre-mou de la R2 n'a pu se sauver à la fin de cet exercice sportif ; pour cause d'un retrait de 8 points suite à une participation d'un joueur suspendu dans une rencontre mais aussi au non-règlement d'un officiel. Des motifs qui laissent penser que la maison n'avait peut-être pas de majordome. À qui la faute ? Certains supporters et joueurs pointent du doigt le président du club qui est ingérable quand d'autres disent que chacun est responsable de la chute de ce modèle de la commune. De l'entraîneur qui renvoyait les joueurs au moindre manquement, en passant par l'exaspération de certains joueurs qui se sont retirés car pensaient-ils que le président en faisait trop par son comportement. Qui dit vrai ? En attendant, la première solution est de garder les joueurs volontaires pour essayer de ramener de la joie dans l'antre du club house où même les belles fleurs ont fané et ont perdu toute vie. Il faudra ensuite relever les manches pour aller au combat. Seule consolation cette saison, la

victoire en Coupe de Mayotte.

Du côté des jaunes de USCL, les oreilles sont tendues vers la ligue mahoraise de football. Montera ? Ne montera pas ? Les saisons passent et se ressemblent pour l'équipe de Ben. Après avoir joué les premières places durant toute la saison, ils ont échoué lors des derniers matchs, surtout contre Choungui FC, un match capital pour la montée. Mathématiquement, ils

pensent évoluer encore cette saison en R3 et affronter le FCL pour un derby annoncé alléchant. Seulement, la Ligue n'a pas encore arrêté son classement, des recours sont en attente d'être étudiés. Les plus informés nous avouent qu'ils vont bien jouer en division supérieure (R2). Les amoureux du ballon n'attendent qu'une chose : voir une seule équipe dans la commune qui ferait ses beaux jours.

AUTO ECOLE INDEX

PERMIS B / AAC

PERFECTIONNEMENT CODE

TEL / FAX : 60 36 21



34 RUE DU COMMERCE
97610 LABATTOIR



HANDBALL

LE HCL EST EN DEMI-FINALE DE LA COUPE DE MAYOTTE

Par A. BACARSON

Après sa victoire sur le HC M'tsapéré en huitième de finale, le Handball club de Labattoir (HCL) accueille l'Alliance club de Chiconi (ACC) au plateau polyvalent de Laferme, ce samedi 26 janvier pour les quarts de finale de la Coupe de Mayotte.

Toujours en course pour la tête de son Championnat et qualifié pour les quarts de finale de la Coupe de la Ligue contre le HC M'tsapéré, le HCL joue sur tous les tableaux et compte bien, cette saison, ajouter quelques lignes à son déjà bien rempli palmarès. Son adversaire du jour est un pensionnaire de la catégorie Prénationale; une division supérieure. Mais les deux équipes se connaissent très bien pour s'être rencontrées moult fois en Prénationale; division d'élite dans laquelle évoluaient les Labattoiriens jusqu'à leur relégation en Excellence fin de saison dernière.

À chaque match de Coupe, son lot de surprises et les locaux comptent bien créer la surprise et s'ouvrir les portes des demi-finales. Ambition pas si folle que ça ! Et ces derniers le démontrent dès le coup d'envoi. Avec une défense six-zéro (collée à la zone des six-mètres) bien en place, le HCL coulisse bien et est agressif (dans le bon sens du terme) face et contre le porteur de balle. Résultat : très peu de place et de solution offertes aux visiteurs. Et en attaque, les Labattoiriens procèdent en contres rapides quand possibilité y a sinon en attaques placées. Très réalistes devant le but, ces derniers prennent très vite le dessus et creusent l'écart avant de subir un temps-faible que ne manque pas d'exploiter les visiteurs. Un temps-faible qui sera, cependant, sans grande conséquence puisqu'à la pause les hommes d'Oumilaire rentrent au vestiaire avec sept longueurs d'avance.

Ceux qui suivent régulièrement le HCL savent que celui-ci peut à tout moment nous faire un tour de ma-



gie et nous sortir une défaite surprise de leurs chaussures. Et là, on passe du handball club au *hamo* club (le club de la tristesse). Et comme on pouvait s'y attendre, le scénario décrit plus haut et tant redouté par les supporters a été tourné et ce malgré les mises en garde de Victor, nouvelle recrue du club et néanmoins professeur d'EPS (éducation physique et sportive). En effet, les visiteurs reviennent,

comme on pouvait s'y attendre, avec beaucoup plus d'envies et l'intention de refaire leur retard. Ils y parviennent mais à courir derrière le score, ils finissent par se fatiguer... Heureusement pour les locaux qu'ils avaient une avance assez confortable en Handball. Score final : 29-28 pour le HCL qui obtient ainsi son billet pour les demi-finales.



VIE ASSOCIATIVE

TOUT ÇA POUR ÇA !

Par A. BACARSON

En 2014, le mandat du Bureau directeur du HCL alors présidé par Simba Omar Satso arrivait à terme. Sans aucun candidat pour la suite, c'est en toute urgence que Saïdo prit les rênes avec Michkati comme trésorière et Soirati comme secrétaire.

En ces temps de restriction budgétaire et d'associations non subventionnées, c'est certains membres et surtout le Président qui se cotisent pour payer les déplacements et les arbitres lors de réceptions. Tout se passe alors pour l'le mieux jusqu'à ce beau jour de début de saison 2017-2018, le Président décida unilatéralement de radier l'équipe féminine après rébellion et refus de jouer (cf. notre édition n°103 du mois de septembre 2017).

Considéré alors comme dictateur, les filles ont mis un point d'honneur à changer de bureau à la fin

de la susdite saison. Qu'il en soit ainsi !

Depuis cet épisode, le PDG (Président dictateur général) prit du recul n'assistant plus aux rencontres de son club, donnant ainsi du blé à moudre aux filles qui mettent en place une politique de putsch. Elles contactent alors d'anciens joueurs du club pour reprendre les rênes de l'association

et font convoquer une AG (assemblée générale) de fin de saison. Le PDG Saïdo s'exécute et y vient avec bilan moral et financier.

Alors qu'elle devait être électorale afin de dégager ledit PDG, aucun des invités attendus n'a daigné répondre présent et les putschistes rentrèrent au Conseil d'administration. On reporta alors l'élection.

Deux semaines plus tard, même résultat : toujours les mêmes absents et mêmes désistements qui pousseront l'assemblée à reconduire au poste de Président ce même dictateur qui devait dégager; mais avec beaucoup de conditions et une marge de manœuvre réduite afin d'éviter des prises de décision non concertées et hâtives. Beaucoup de bruits donc pour au final ça !



BIENVENUE À TOI SAISON DE PLUIE



UN CANIVEAU QUI EXPLOSE ET VOILÀ QUE MANGAMAGARI SE RETROUVE SOUS LES EAUX. IMAGE QU'ON N'AVAIT PAS VU LA SAISON DE PLUIE DERNIÈRE APRÈS DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE ET D'AGRANDISSEMENT DU DÉVERSOIR.

(Crédit photo : A. Bacarson)



Rejoignez-nous

Vous aimez écrire ? Rejoignez l'équipe du mensuel LI+



LABATTOIR INFO PLUS

Association Loi 1901
créée le 25 Novembre 1998
J.O n° 2146

www.labattor-infoplus.com
contact@labattor-infoplus.com

Adresse

5 rue Mangamagari
97615 Dzaoudzi

Directeur de la publication : F. Said Omar (Saïdo)

Graphisme & Maquette : N. Dayane

Mise en page : A. Bacarson

Rédacteur en chef : Mdogo Bachirou (Jacky)

Secrétaire de rédaction : Baladimbi Samiati

Directeur commercial : Moutu

Directeur artistique : Soula.M (Picasso)

Journalistes

S. Madé
A. Bacarson
Ghost
Moutu
Ballaoui
A. Zaharia
M. Mougnimali
Adamo
H. Nadjema
SC. Zéna

El-Yanour
Djoubé Nasser
A. Oustadh
Modi-Bo
Mamina
Mia
Rouchdat
Bétina
Lisa
Bahidjat

Laïla
Laïna
Loutfi
Médéci
Satie
Big.R